

POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE LA 2CCAM

PRIME VÉLO

BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE POUR
L'ACHAT D'UN VÉLO !



NOTRE ENVIRONNEMENT EST UNE FORCE FRAGILE,
PRÉSERVONS LE !



Une question? Contactez-nous !

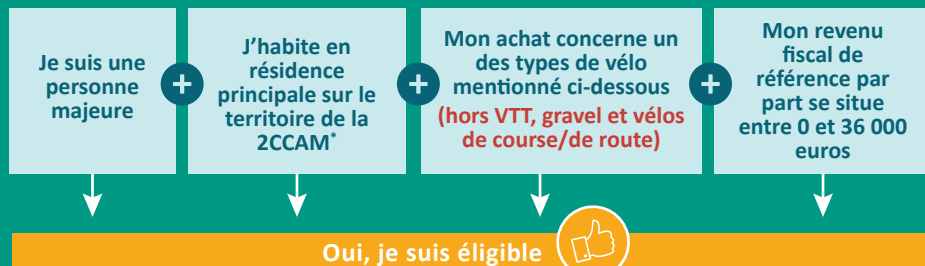
04 57 54 22 00 // mobilite@2ccam.fr



PRIME VÉLO

POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE DE LA 2CCAM

SUIS-JE ÉLIGIBLE ?



TYPES DE VÉLOS ÉLIGIBLES ET MONTANT DE L'AIDE

Catégorie de revenu		Vélo sans assistance électrique	Vélo à assistance électrique	Vélo cargo à assistance électrique	Vélo adapté à la mobilité réduite/handicap
Montant forfaitaire	Tranche 1 : Revenu fiscal** par part compris entre 0 et 20 000 €	100 €	250 €	800 €	1 000 €
	Tranche 2 : Revenu fiscal** par part compris entre 20 001 et 36 000 €	75 €	150 €	600 €	800 €
+ bonus « vélo d'occasion »		+100 €			
+ bonus employeur Si l'employeur verse une participation pour l'achat du vélo. La 2CCAM versera une bonification calculée comme suit		Doublement du montant versé par l'employeur			
Plafonnement de la prime 2CCAM (base + tous bonus)		400 €	500 €	1 000 €	1 400 €

Les bonus « vélo d'occasion » et « participation employeur » sont cumulables avec l'aide de base, mais le montant total de prime versée par la 2CCAM est plafonné comme indiqué ci-dessus. Le demandeur devra justifier du montant de l'aide versée par son employeur via le formulaire prévu à cet effet.

1)

Je télécharge mon dossier sur :

WWW.2CCAM.FR



2)

Je dépose mon dossier à :

**2CCAM
PRIME VÉLO**

2 Av. Charles Poncet
74302 CLUSES CEDEX

Ou par mail à
mobilite@2ccam.fr



*Arâches-la-Frasse, Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Saint-Sigismond, Scionzier, Theyez

** La tranche fiscale est déterminée par le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part.